

Congé de Validation des acquis de l'expérience - VAE

Salariés de Chambres d'Agriculture CDI ou CDD

Demande de prise en charge

- < Ce dossier doit être rempli avec précision et signé par : le demandeur, l'organisme accompagnant, la VAE (si tel est le cas). L'employeur pour un salarié en poste.
- < Aucune réclamation ultérieure sur la durée et le coût du congé pour VAE ne sera prise en compte par OCAPIAT.
- < Par ailleurs, tout dossier incomplet sera retourné au demandeur.

Démarches à entreprendre

- 1 Le salarié en CDI transmet à son employeur, au plus tard 60 jours avant le début des actions de validation, une demande d'autorisation d'absence. Dans les 30 jours suivant la réception de cette demande, l'employeur doit faire connaître par écrit son accord ou les raisons de service motivant le report de l'autorisation d'absence (le report ne pouvant excéder 6 mois à compter de la demande).
- 2 Le salarié en CDD souhaitant réaliser son congé de VAE, durant son contrat, devra demander l'accord de son employeur. Celui-ci peut refuser.
- 3 Le demandeur remplit la demande de prise en charge OCAPIAT, y annexe les pièces demandées et envoie le dossier ainsi constitué, à sa délégation OCAPIAT, au plus tard 1 mois avant le début de la VAE et au plus tôt 4 mois avant son début.
- 4 Si toutes les conditions d'éligibilité sont remplies, OCAPIAT informe les différentes parties de sa participation financière.
- 5 Le bénéficiaire effectue sa VAE dans les conditions convenues. A son terme, l'employeur (ou le bénéficiaire issu d'un CDD) envoie à OCAPIAT un dossier de règlement et les pièces justificatives.

Documents à joindre au dossier

Pour un salarié en poste (CDI ou CDD)

- Copie du dernier bulletin de salaire.
- Relevés d'identité bancaire des parties concernées.

Pour une personne ayant été titulaire d'un CDD

- Copie du dernier bulletin de salaire.
- Copie de la carte d'identité.
- Copie de la carte d'assuré social (MSA ou Sécurité Sociale).
- Relevés d'identité bancaire des parties concernées.

Mise à jour du 20.04.2021



Congé de Validation des acquis de l'expérience - VAE

Salariés de Chambres d'Agriculture CDI ou CDD

Demande de prise en charge

Le demandeur

... M. ... Mme Nom

Nom de naissance

Prénom :

N° NIR* :

Né(e) le : N° dépt : à

Adresse :

Code postal Ville

Tel. Tel. portable

E-mail

Etes-vous reconnu travailleur handicapé (RQTH, IPP >ou = à 10%...) ? Oui Non

*NIR : numéro de sécurité sociale français, officiellement appelé Numéro d'Inscription au Répertoire des personnes physiques. Ce numéro est notamment inscrit sur la carte vitale des personnes majeures, en-dessous du nom et du prénom du porteur. Seuls les OPCO sont habilités à collecter le NIR et uniquement pour AGORA.

Qualification : Ouvrier non qualifié Ouvrier qualifié Ouvrier hautement qualifié

 Employé Agent de maîtrise/Technicien Ingénieur/Cadre

Niveau de Formation : VI (fin de scolarité obligatoire) V (Brevet des collèges)

 V (Certificat de formation générale) V (BEP ou 1ère, CAP, CFP)

 IV (Bac et Brevet Professionnel ou Technique) IV (Bac général)

 III (Bac + 2) II (Bac + 3 et 4)

 I (Bac + 5 et plus)

Certification la plus élevée obtenue (diplôme)

● Avez-vous déjà fait une demande de congé pour VAE ? OUI NON

Si oui, quand :

● Avez-vous déjà bénéficié du financement d'un congé pour VAE ? OUI NON

Si oui, date de début :

● En quelques lignes, décrivez les raisons et les objectifs de votre démarche de VAE :

.....

.....

.....

.....

La certification visée

Durée d'activité requise pour la certification visée : ans

Avez-vous bénéficié de l'aide d'un organisme pour calculer votre durée d'activité au regard de celle exigée par la certification visée?

... NON ... OUI : nom de l'organisme :

Nature de la certification visée :

... Diplôme d'Etat :

... Titre professionnel :

... Certificat de qualification :



Congé de Validation des acquis de l'expérience - VAE

Salariés de Chambres d'Agriculture CDI ou CDD

Demande de prise en charge

Dates des épreuves de validation :

Durée totale des épreuves : heures

Organisme accompagnant la VAE

N° d'activité N° Siret Code NAF

Raison sociale

Adresse :

Code postal Ville

Tel Email

Durée de l'accompagnement de la VAE : heures réparties sur : jours

Dates de l'accompagnement :

Nom et formation du responsable réalisant l'accompagnement :

Autres intervenants :

Documents remis au bénéficiaire de l'accompagnement à la VAE :

Demande de financement

	Montant HT	TVA	Montant TTC
Coûts de la prestation de l'organisme* € € €
Frais de prestation des épreuves (ex. frais de jury d'examen). Réglés par le demandeur l'organisme accompagnateur € € €

A effectuer pour la totalité du congé pour VAE. Aucune réclamation ultérieure ne sera prise en compte.

* OCAPIAT prend en charge le coût de la validation dans la limite forfaitaire fixée par les partenaires sociaux gestionnaires d'OCAPIAT (voir fiche de présentation).

Demandeur

Je certifie l'exactitude des informations mentionnées ci-dessus et m'engage à informer OCAPAT en cas de renonciation ou d'impossibilité à suivre ou à terminer la VAE.

Fait à le

Signature du demandeur

L'organisme accompagnateur

Je certifie l'exactitude des informations mentionnées ci-dessus et m'engage à informer OCAPAT de toute modification intervenant dans le déroulé de l'accompagnement à la VAE.

Fait à le

Signature et cachet de l'organisme



Congé de Validation des acquis de l'expérience - VAE

Salariés de Chambres d'Agriculture CDI ou CDD

Demande de prise en charge

< A remplir par l'employeur du salarié en poste

Attestation de l'employeur

N° d'adhérent OCAPAT **E**

Chambre d'Agriculture de

Code postal : Ville :

Effectif de l'entreprise dont hommes et femme

Je soussigné (e),

agissant en qualité de

pour la Chambre d'Agriculture désignée ci-dessus :

- certifie que le demandeur (nom, prénom)

est salarié de l'entreprise, depuis le, sous contrat à durée déterminée,
à temps complet / à temps partiel pour une durée de heures par mois;- atteste avoir accordé au demandeur une autorisation d'absence de heures, du au
..... pour :

participer aux épreuves de validation,

pour bénéficier d'actions d'accompagnement,

en vue de l'obtention de (certification visée) :

auprès de l'organisme certificateur (dénomination) :

- m'engage, après acceptation de la demande de prise en charge par OCAPAT, à verser à l'intéressé la rémunération due sur la base du remboursement du OCAPAT ;

- ai pris connaissance des règles et modalités de prise en charge du congé de VAE par OCAPAT.

Fait à

le

Chambre d'Agriculture

Signature et cachet

Mise à jour du 20.04.2021

